

La vente de la Louisiane

Par Louis Jourdan

Extraits de « Quand la France possédait la moitié des Etats-Unis 1682-1803 : de la conquête de la Louisiane à sa vente » Louis Jourdan, décembre 2003

.....Volney avait rencontré aux États-Unis un autre Français, émigré lui pour cause de Révolution : Charles-Maurice de Talleyrand. Avec l'appui de son ami Morris Gouverneur – avec qui, à Paris, il avait partagé les faveurs de Madame de Flahaut, sans doute attirée par le pied bot de l'un et la jambe de bois de l'autre – Talleyrand y faisait des opérations immobilières, et avait bien vite réalisé le potentiel de la région du Mississippi. Il revient en France en 1797 avec le poste de Ministre des Relations Extérieures du Directoire, puis du Consulat, retrouve Volney, et les deux hommes n'ont pas de mal à faire partager par Bonaparte leur rêve d'un nouvel empire colonial français outre-Atlantique .

C'est que le futur empereur, maintenant débarrassé des troubles révolutionnaires et des guerres en Europe, entend bien mener une grande politique américaine. Pour la grandeur de la France, mais aussi pour contrer les Anglais. Il a un plan en deux étapes : d'abord récupérer la Louisiane, du moins ce qu'il en reste à l'Espagne, ensuite ramener à la raison la république indépendante conduite par le cocher noir devenu général Toussaint Louverture à Saint-Domingue (Haïti), de façon à disposer de l'île comme base avancée.

La première partie du plan est relativement facile : victorieux à Marengo en 1800, Bonaparte exerce des pressions sur le roi d'Espagne Charles IV pour qu'il rende la Louisiane à la France. Charles négocie pied à pied, invoque la « concession à perpétuité » du traité de Fontainebleau, et ne cède que sous la promesse d'obtenir en échange les duchés de Parme et de Toscane, donnés à son gendre, l'époux de Luisetta, sa fille préférée. Il exige en outre que l'Espagne ait une priorité absolue si la France venait à se séparer à nouveau de la Louisiane – mais n'obtient qu'une promesse verbale. Par le Traité de San Ildefonso du 1er octobre 1800, maintenu secret pour ne pas provoquer de réactions de la part des Anglais, la France récupère la Louisiane. Au moins sur le papier.

Cela va moins bien pour la deuxième partie : une expédition confiée au général Leclerc, l'époux de la belle Pauline Bonaparte, quitte Brest pour capturer Toussaint Louverture et restaurer le pouvoir français sur l'île. Malgré quelques succès militaires, l'expédition tourne au désastre, victime de la fièvre jaune qui emporte des milliers de soldats et Leclerc lui-même . Une deuxième expédition, qui devait être confiée à Bernadotte , puis à Victor, ne quittera jamais Flessingue, d'abord bloquée par les glaces, puis menacée par la flotte britannique qui croyait à une invasion de l'Angleterre. Sans Saint-Domingue, la défense de la colonie américaine devenait bien problématique.

Les Américains entrent en jeu

En décembre 1802, l'intendant espagnol Morales, encore en poste à la Nouvelle-Orléans, mit fin au droit d'entrepôt accordé en 1795 aux Américains. Thomas Jefferson, élu président en 1801, y vit une inquiétante influence française . Il fallait absolument que les États-Unis conservent un débouché sur le Golfe du Mexique : par le Mississippi transitait plus du tiers du commerce de la jeune nation.

Même si à l'époque les relations entre la France et les États-Unis étaient quelque peu tendues, on n'allait pas faire la guerre, comme le demandaient les Fédéralistes, opposés à Jefferson. Lui voulait résoudre le problème par la diplomatie. Conseillé par Volney, Jefferson chargea donc son tout nouvel ambassadeur à Paris, Robert Livingston, de négocier, pour deux millions de dollars, l'achat de la Nouvelle-Orléans et de

l'embouchure du Mississippi – avec libre accès du port de la Nouvelle-Orléans pour les navires et produits français. Les premières réactions de Talleyrand et de Bonaparte furent négatives, arrogantes même. Jefferson délégua alors, avec pleins pouvoirs, son ami James Monroe – très en faveur de la liberté de navigation sur le Mississippi pour la commercialisation des produits de ses propriétés du Kentucky . Un autre ami de Jefferson, Pierre-Samuel Du Pont de Nemours, un Français établi aux États-Unis depuis 1799, était également du voyage, chargé de convaincre ses concitoyens.

Le 11 avril 1803, quelques jours avant l'arrivée de Monroe, coup de théâtre : Napoléon Bonaparte offrait de vendre aux États-Unis non seulement la Nouvelle-Orléans, mais la Louisiane toute entière. Que s'était-il passé ? Sans doute Bonaparte avait-il réalisé que sans Saint-Domingue, avec la paix d'Amiens rompue et la menace d'une nouvelle guerre avec l'Angleterre, avec en plus un cruel besoin d'argent, le rêve américain était un luxe qu'il ne pouvait se permettre. N'était-il pas plus judicieux d'ouvrir aux Américains l'occupation de tout le bassin du Mississippi, bloquant ainsi toute velléité anglaise dans cette région du monde ? C'était l'occasion, disait-il, « de donner à l'Angleterre une rivale maritime qui, tôt ou tard, abaissera son orgueil ».

Barbé-Marbois, le ministre du Trésor est chargé de négocier les détails de l'affaire avec Livingston et Monroe. En coulisse, l'inévitable Talleyrand tire les ficelles. Les Français proposent 80 millions de francs (20 millions de dollars), les États-Unis faisant leur affaire des dédommagements demandés par les citoyens américains victimes des exactions des corsaires français, estimés à 4 millions de dollars : c'était bien plus que les deux millions autorisés par Jefferson, pas de possibilité bien entendu de le consulter, mais les plénipotentiaires allaient-ils laisser passer l'affaire ? Au bout de quelques jours on transige finalement sur 11 250 000 dollars ("piastres", dit le texte français), plus 3 750 000 de dédommagements. Le Premier Consul donne son accord le 30 avril et le Traité est signé le 3 mai 1803 . Clin d'œil de l'histoire, l'hôtel Tubeuf, qui abritait le Ministère du Trésor depuis 1769 et où fut signé le Traité, était auparavant le siège de la Compagnie des Indes, qui avait tant fait pour le développement de la Louisiane française !

Quinze millions de dollars en tout, environ 400 millions de nos euros . Sans doute la plus grande transaction immobilière de l'histoire. Mais la seule dont l'acte ne mentionne pas la surface objet de la vente. Car ni du côté français, ni du côté américain on ne connaissait bien les limites de la Louisiane. On sait maintenant que cela représentait 2 071 953 km², ce qui mettait la transaction à environ 7,5 cents l'hectare (actuellement moins de 2 €/ha). Les Américains ne pouvaient pas laisser passer cette occasion de doubler leur territoire.

Jefferson bien sûr était heureux de la conclusion de l'accord, mais devait faire face à des difficultés et à des doutes. Difficultés pour trouver l'argent que la France exigeait en cash (on verrait plus tard pour les dédommagements aux citoyens américains...) : la somme représentait plus que le PIB annuel des États-Unis d'alors, et le secrétaire au Trésor, le Suisse Galatin, dut négocier un prêt à 6 % auprès de banques anglaises et hollandaises. Ce qui fait que c'est de l'argent anglais qui finança la guerre engagée par Napoléon contre l'Angleterre...

Difficultés aussi pour faire accepter le Traité de cession par le Congrès : ses ennemis politiques, les Fédéralistes, ne voyaient pas pourquoi il fallait payer si cher « ce morceau de désert » ; la ratification ne fut votée qu'en octobre 1803. Des doutes sur la constitutionnalité de l'acquisition : rien dans la Constitution n'autorisait le gouvernement à acquérir des territoires par traité – en fait le Traité de 1803 fera jurisprudence pour les futures extensions territoriales des États-Unis. Doutes enfin sur la capacité du pays à gérer cette nouvelle étendue, à faire accepter la présence américaine par les Indiens, à assimiler les Français de Louisiane...

Malgré tout, « Let the Land rejoice, for you have bought Louisiana for a Song », disait le Général Horatio Gates au Président Jefferson, en juillet 1803 [« Que se réjouisse la nation, puisque vous avez acheté la Louisiane pour une chanson » – nous dirions pour une poignée de cacahuètes].

Louis Jourdan

Pour d'autres informations, (edit.note) :

- Sur les négociations avec Talleyrand : http://www.geocities.com/marcel_mer/000019a.htm [lien mort]
- Sur les ouvrages : www.napoleon.org/fr/salle_lecture/bibliographies/files/ventelouisiane1803.asp
- Sur La proclamation de Pierre Clément Lussat, Préfet Colonial, Commissaire du Gouvernement Français" http://www.geocities.com/marcel_mer/000019.htm [lien mort]



La vente de la Louisiane aux Etats-Unis, en 1803, concernait un immense territoire (en orange sur la carte)